

## TOULOUSE NAT'SYNCHRO REGLEMENT INTERIEUR

### ARRIVEES ET DEPARTS

Les parents (ou responsables légaux) doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur dans la piscine avant de laisser leurs enfants, un impondérable pouvant entraîner l'annulation du cours sans préavis. La responsabilité du club ne saurait être engagée en cas de non-respect de cette règle élémentaire.

Les parents doivent impérativement respecter les horaires de début et de fin des séances annoncées par affichage et/ou dans le bulletin interne du club. Pour des questions de sécurité et de créneaux horaires de la piscine, les nageuses doivent rapidement quitter les locaux après l'horaire de fin des séances. Après ces horaires, la responsabilité du club et des entraîneurs n'est plus engagée. Les entraîneurs sont présents pour dispenser leurs séances d'entraînement et assurer la sécurité au bord du bassin, et non pour organiser l'accueil des enfants à l'extérieur des bâtiments.

### ENTRAINEMENTS

La natation synchronisée étant un sport d'équipe, la nageuse doit avoir conscience que le ballet et les résultats dépendent de son assiduité, de son attention et de son application. Elle doit s'engager à ne pas mettre en péril la préparation et la réalisation des ballets, et doit respecter le travail de ses coéquipières. Elle doit être présente lors des compétitions de son groupe (se référer au programme).

**L'entraîneur est seul responsable du programme de formation de son équipe. Le bureau et les parents n'interfèrent en rien ni sur les méthodes d'entraînement ni sur la composition des équipes. Lors des entraînements, la présence des parents est strictement interdite au bord du bassin. Les entraîneurs ne doivent pas être dérangés pendant les entraînements. Tout manquement de respect à l'égard d'un entraîneur pourra amener le bureau à prendre des mesures d'exclusion définitive.**

Chaque groupe d'entraînement (entraîneur et nageuses) devra être représenté par deux parents référents au minimum (ou deux nageuses pour les majeurs).

Les référents auront en charge :

- ✓ De faire circuler la communication au sein du groupe
- ✓ De faire le lien entre le bureau, l'entraîneur et les autres parents pour l'organisation des divers regroupements (Epreuves ENF et Epreuves du socle de formation, compétitions, réunions, manifestations festives...)

- ✓ De rechercher et de proposer au bureau des parents au sein du groupe susceptibles de prendre en charge l'encadrement logistique et la gestion d'un déplacement pour une compétition.
- ✓ L'ensemble des parents référents devra prévoir de se réunir pour bien prendre en considération les informations susceptibles d'intéresser leur groupe et devra nommer deux parents au minimum pour les représenter au sein du bureau.

### **STAGES OBLIGATOIRES**

A chaque période de vacances scolaires, un stage obligatoire est suivi par les nageuses de tous les groupes « compétition » (socle et FINA). Les dates et horaires sont communiqués par l'entraîneur, aussi rapidement que possible, en fonction des attributions des différentes piscines de Toulouse.

Cas particulier du stage des équipes FINA : au printemps (ou en février, suivant le calendrier des compétitions) le stage est délocalisé, et entraîne un coût supplémentaire à la charge des nageuses.

### **COMPETITIONS ET DEPLACEMENTS**

Chaque nageuse est informée par son entraîneur de son inscription aux passages des épreuves du socle, des stages ou des compétitions. En cas d'empêchement majeur, la nageuse ou ses responsables légaux doivent prévenir l'entraîneur ou les responsables du club le plus tôt possible (les engagements sont faits à l'avance et payés par le club). En cas d'absence injustifiée, le remboursement des frais d'engagement sera demandé aux parents (frais de forfait 50 €, + frais d'engagement de 4 € par épreuve).

Ce sont les entraîneurs qui établissent la liste des nageuses à engager aux compétitions et aux stages. En cas de remplaçantes pour un ballet, seuls les entraîneurs sont habilités à décider du choix des nageuses concernées. Les entraîneurs et le bureau se réservent le droit de ne pas engager une nageuse ou un groupe à une manifestation pour des raisons de niveau sportif, de discipline ou de coût de déplacement à la charge du club.

Si l'absence d'une nageuse à une manifestation nécessitant un engagement n'est pas justifiée, le bureau et les entraîneurs se réservent le droit de ne plus présenter cette nageuse aux compétitions.

### **Accompagnements lors des déplacements:**

Pour assurer l'encadrement, l'accompagnement, la conduite des véhicules, la logistique, le club prévoit l'accompagnement des nageuses mineures par 2 voire 3 adultes au maximum, en plus des entraîneurs. Pour chaque équipe, les parents décident entre eux de la nomination des accompagnateurs. Lors du déplacement, les nageuses sont sous la seule responsabilité du club, donc des entraîneurs et des 2 ou 3 parents accompagnateurs désignés. Les entraîneurs sont seuls à assurer le soutien technique et psychologique (stress des compétitions).

Les parents accompagnateurs choisis seront au service des entraîneurs pour l'organisation, la logistique, le ravitaillement et tout autre service (préparation des coiffes et maillots) demandé par les entraîneurs sur le lieu de la compétition.

Dans l'éventualité où plusieurs équipes sont sélectionnées sur une même compétition, on devra privilégier dans la mesure du possible un regroupement en un même lieu de toutes les compétitrices (hébergement et repas). Les parents référents des équipes concernées devront organiser en commun la logistique de la compétition sous la responsabilité du membre du bureau en charge de l'organisation des déplacements.

Il est expressément demandé aux nageuses d'avoir une tenue correcte tant au niveau des vêtements que du comportement.

Les parents accompagnant l'équipe à titre privé devront éviter d'interférer sur l'organisation du déplacement. En cas de problème dont ils seraient éventuellement témoins, ils devront en référer aux parents accompagnateurs désignés qui seront seuls habilités à en informer l'entraîneur au besoin.

Les entraîneurs ne doivent en aucun cas être dérangés pendant la préparation et le déroulement de la compétition. Devront être respectés leurs moments de détente et d'isolement avec les nageuses. Chaque parent, chaque membre du Club est responsable de la bonne conduite et de l'image du Club.

#### **Prise en charge des compétitions**

***Pour toutes les compétitions citées : Championnat National, Elite, la coupe de France, le tournoi de qualification et éventuellement les Internationaux de France, il sera demandé à chaque nageuse une participation de dix euros par nuit.***

***Le coût restant des frais induits par les compétitions sus citées est à la charge du club aux conditions suivantes.***

##### **a) le transport**

Le club prend à sa charge les frais de transport pour les équipes de ballets sélectionnées aux Championnats : National, Elite, la coupe de France, le tournoi de qualification et éventuellement les Internationaux de France.

**Les déplacements des épreuves départementales, régionales, et inter régionales ne sont pas pris en charge.**

Pour les déplacements, on recherchera par principe la formule la plus économique pour le club.

- Voitures particulières

Dans le cas où les parents prendraient l'initiative de transporter dans leurs véhicules personnels des nageuses ou des entraîneurs le remboursement de leur frais se fera dans les conditions suivantes :

- ✓ Remboursement autoroute (sur justificatif impérativement)
- ✓ Remboursement carburant (sur justificatif impérativement)
- ✓ Sont exclus de fait les frais de kilométrages fiscaux
- ✓ Le nombre de véhicules pris en charge sera examiné en fonction de la distance kilométrique

- Bus et Minibus

Lorsqu'un véhicule de transport collectif est affrété par le club ou mis à disposition du Club, ce véhicule est en priorité affecté aux entraîneurs, aux nageuses et aux parents accompagnateurs désignés.

Toute personne accompagnante ne faisant pas partie des nageuses sélectionnées ou des parents accompagnateurs désignés devra participer aux frais de déplacement (location, carburant, péage) dans l'éventualité où elle bénéficie du véhicule loué par le club.

En aucun cas, le club n'a l'obligation et la charge d'accompagner les nageuses sur les lieux des manifestations s'il estime que la compétition est trop éloignée et que les frais qui lui incombent sont trop lourds. Lors du déplacement de mineurs leurs responsables légaux doivent impérativement l'amener et le reprendre en charge au point de rendez-vous et à l'horaire fixés.

Le club recommande le covoiturage et l'arrangement à l'amiable pour minimiser les frais (trajets aller-retour, frais d'autoroute) et la disponibilité de chacun.

Aucune prise en charge ne sera assurée par le club pour les passages des socles, pour les tests et regroupement d'évaluations des jeunes.

Les stages éventuels de niveau fédéral et l'établissement du dossier médical seront à la charge des nageuses.

**b) les repas et l'hébergement**

Pour toutes les compétitions, les repas et les boissons sont à la charge des familles pour chacune des nageuses participantes.

L'hébergement comprenant nuitée et petit-déjeuner est pris en charge par le club pour les nageuses.

Les nuitées regrouperont les nageuses dans des chambres communes et seront sous la responsabilité des entraîneurs et des parents accompagnateurs désignés. Les parents ne pourront passer la nuit avec leur enfant dans la même chambre. Dans le cas contraire, le

club ne prendra pas en charge les frais de nuitée et se réserve le droit de ne pas engager la compétitrice. La natation synchronisée est un sport d'équipe, et le club se doit de veiller à la cohésion du groupe pendant les compétitions.

Les entraîneurs sont pris en charge intégralement pour l'hébergement, les repas et les déplacements.

Les parents accompagnateurs désignés (maximum 3) sont pris en charge intégralement pour le déplacement et l'hébergement. Les repas sont à leur charge.

Pour les autres compétitions, le club ne participe à aucun frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

### **EQUIPEMENT**

Le maillot, le bonnet, le sweat et le pantalon du club sont obligatoires pour toutes les compétitions. Cet équipement est à la charge des parents.

Les maillots de compétition fournis par le club généreront une participation de 10 € par nageuse et par compétition, avec un plafond de deux participations, soit 20 €, par saison.

### **PERTES- VOLS**

Il est fortement déconseillé aux nageuses d'être en possession d'objets de valeurs (montre, bijoux, téléphone portable...)

Après chaque entraînement ou déplacement, les nageuses doivent vérifier ne rien avoir oublié au bord du bassin ou dans les vestiaires. Lorsque des vestiaires payants sont à la disposition des nageuses, il leur est conseillé de les utiliser. En aucun cas, la piscine ou le club ne peut être tenu responsable des vols ou pertes.

### **SANCTIONS**

Le non-respect de ce règlement par une nageuse, ou ses responsables légaux sera immédiatement sanctionné. Une exclusion du club peut être décidée dans les cas graves.

Aucun remboursement de la cotisation ne pourra être exigé pour toute année sportive débutée.